

# Prévoyance: le calendrier des réformes



## **Caisses de pension** Votations finales des Chambres

Comme déjà annoncé par le conseiller fédéral Didier Burkhalter, la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle entrera en vigueur par étapes. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a précisé le calendrier des objets qui ont été adoptés vendredi par le parlement en votations finales, par 192 voix sans opposition au Conseil national, et par 42 voix sans opposition au Conseil des Etats.

L'introduction de mesures destinées à faciliter la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Six mois plus tard ce sera le tour des mesures de bonne gouvernance. Le reste de la réforme du 2e pilier (mise en place de l'autorité de surveillance) est quant à elle agendée à 2012.

## **Transfert**

Enfin, le transfert à l'assurance invalidité de 5 milliards de francs en provenance du Fonds de compensation de l'AVS est quant à lui prévu pour 2011, tout comme l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance maladie. Rappelons que cette dernière vise à remédier à la suspension du remboursement des soins pour les assurés qui ne payent pas leurs primes.ATS